


## DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE SÉJOUR

**VOTRE DATE D'ECHEANCE :** Merci de transmettre votre dossier par mail (en PDF) ou par courrier au plus tard 1 mois avant la date de début du séjour de vacances.

- La **Fiche Sanitaire** remplie dans sa totalité.  **Approbations à cocher et signer**
- Le règlement du **solde du séjour** (sauf prise en charge départementale).
- La **photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale (document indispensable)** que vous pouvez demander à votre caisse par Internet) ou de la carte **CMU** à jour. (PAS DE photocopie de la Carte Vitale, c'est inutile)
- La **photocopie de la mutuelle complémentaire** à jour (sauf si CMU).
- Un **Certificat Médical d'Aptitude à une activité sportive** et de non contre-indication à la pratique de l'équitation (à faire remplir au dos de la fiche sanitaire par votre médecin traitant ou joindre un certificat libre au dossier) de **moins de 3 ans** à la date du début du séjour. Attention, les certificats étant valables 3 ans, merci de transmettre une copie et de garder l'original pour toute inscription future, nous ne conservons aucun document à l'issue des séjours de l'année en cours.
- Pour « J'ai sauté dans l'eau » : le **certificat médical doit préciser l'aptitude à la plongée.**
- La **photocopie des vaccins** à jour
- Si l'enfant suit un traitement pendant son séjour, joindre l'**ordonnance aux médicaments.** (cf explications dans la fiche sanitaire)
- Si choix de transport, en option, joindre la **photocopie du billet de train ALLER Gare de Saint-Maixent l'Ecole (l'original du billet du retour dans la valise)** car nous ne prenons pas en charge la réservation et le paiement du train ! Cela nous permet de décharger un animateur pour aller chercher ou ramener un enfant à la gare.
- Pour les cavaliers en séjour « **Stage Equitation** », « **Ados de cheval** » ou « **Equi'zen** » déjà licenciés FFE, joindre la **photocopie de la licence de l'année en cours.** Pour les non-licenciés (cf Demande de licence), elle peut être effectuée par le Loup-Garou pour un montant de 25 euros. Elle est obligatoire si l'enfant souhaite passer et valider un galop. (Passage Galop possible uniquement pour ce séjour)  
**Joindre une attestation d'inscription, de l'année en cours, en club équestre ou un diplôme fédéral (galop) si pas de licence FFE de l'année en cours pour ces séjours.**
- Pour « **Ados à la mer** », « **J'ai sauté dans l'eau** » et « **Yourte Nature** », nous fournir obligatoirement le **test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques** (à valider par un maître-nageur). Gardez l'original, il est valable à vie, et nous transmettre une copie, nous ne conservons aucun document à l'issue des séjours de l'année en cours.



**Nous vous rappelons qu'aucun document ne sera conservé à la fin de l'année. Tout dossier sera à re-constituer pour l'année suivante, merci donc de**  
**Ce dernier sera refusé si le dossier est incomplet.**  
**Nous ne vous confirmons pas le retour du dossier**